

École secondaire:	Date de remise:
Nom et prénom:	Groupe:

Je vous salue salope

La misogynie à l'ère du numérique

Questionnaire et réflexion sur les droits des femmes et l'égalité à l'ère du numérique

Mise en contexte: Le documentaire de Léa Clermont-Dion et Guylaine Maroist présente les enjeux de respect et d'égalité des droits des femmes dans l'environnement numérique (en ligne, réseaux sociaux...), en soulignant les failles de ces systèmes. L'objectif du documentaire est de vous conscientiser à ces enjeux et de vous amener à réfléchir sur les conséquences, individuelles et sociales, de ce phénomène - le **cyberharcèlement** - et d'envisager des pistes de solutions afin de favoriser un climat plus sain sur les réseaux sociaux.

Énoncé féministe qui sert de base ou/et de fondation à ce documentaire

Les femmes ont une multitude de combats à mener afin de jouir des mêmes droits que les hommes. Or les systèmes ne sont pas adaptés à leurs besoins en matière d'égalité et de respect de leurs droits. Le fonctionnement du système de justice dans les cas d'agression sexuelle, la prise pour acquis de l'équité salariale (c'est une lutte à finir dans encore plusieurs milieux) et l'exploitation de l'anonymat que procure Internet afin de se livrer à des comportements et des propos misogynes ne sont que quelques exemples des problèmes systémiques dénoncés par les mouvements féministes à l'ère post-me-too.

Définitions:

- a) **Misogynie** : Qui éprouve du mépris, voire de la haine, pour les femmes; qui témoigne de ce mépris. (Larousse)
- b) **Mouvement #MeToo (#MoiAussi)**: Le mouvement #MeToo est un mouvement social encourageant la prise de parole des femmes, dans le but de faire savoir que les agressions sexuelles et les viols sont plus courants que ce que l'on pense, et de permettre aux victimes de s'exprimer sur le sujet. (Wikipédia)

Consignes pour le visionnement du documentaire:

- Lisez une première fois les questions avant de visionner le documentaire.
- Pendant le visionnement, notez des mots clés ou des éléments de réponse pour le plus de questions possibles.
- Au cours suivant, après le visionnement, complétez vos réponses en vous basant sur vos notes et votre compréhension du documentaire. (Cet exercice peut se faire en groupe de 3 ou 4)
- Assurez-vous que vos réponses sont formulées sous forme de phrases complètes (sujet - verbe - complément) et cohérentes et que vos idées y sont clairement exprimées.
- Si cet exercice se fait en groupe, remettez **une seule copie** par équipe. (Identifiez chaque coéquipier)
- Cet exercice est noté. Soyez donc attentif durant le visionnement.

Bon visionnement!

1. Donnez un exemple de situation ou d'agression dont les femmes sont victimes et qui sont souvent banalisées ou même niées.

2. Quelles formes prennent le plus souvent ces actes en ligne ?

Pour les questions 3 et 4, utilisez les listes de droits et libertés fondamentaux en annexe à la fin du document.

3. Quel droit revendiquent les personnes qui commettent ces actes ? Expliquez / justifiez votre réponse.

4. Quels droits fondamentaux (minimum 2) peuvent être brimés par de tels actes ou propos ? Expliquez / justifiez votre réponse pour chacun d'eux.

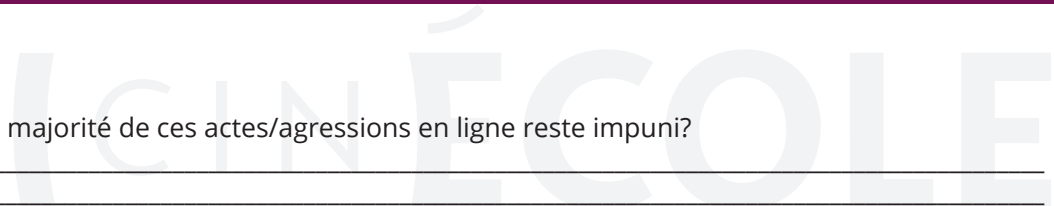
5. Selon vous, quel(s) droit(s) devrait/devraient être priorisé(s) ici, et pourquoi ?

6. Qu'est-ce que la normalisation d'un comportement ?

7. Comment les réseaux sociaux favorisent-ils la normalisation de tels comportements envers les femmes ?

8. Selon vous, quelle est la motivation d'une personne qui pose de tels actes / tient de tels propos en ligne ?

9. Quels effets ce genre de propos ou d'actes peuvent avoir sur la victime?



10. Pourquoi la très grande majorité de ces actes/agressions en ligne reste impuni?

11. Au-delà des victimes directes de ces actes et de l'impact sur leurs vies personnelles, quels dangers ou implications est-ce que la normalisation des comportements et propos violents ou haineux sur internet envers les femmes peuvent avoir sur la société ?

12. En tant que société, comment peut-on faire pour changer la situation; quels sont les responsabilités et les intérêts des individus, des entreprises de médias sociaux et des gouvernements à agir pour corriger la situation ?

a.1 Individus : Responsabilités :

a.2 Individus : Intérêts :

b.1 Médias sociaux : Responsabilités :

b.2 Médias sociaux : Intérêts :

c.1 Gouvernements : Responsabilités :

c.2 Gouvernements : Intérêts :

13. Question de réflexion : Réaliser que ce phénomène se retrouve dans toutes les cultures, n'est-ce pas un peu décourageant de notre époque ? Justifiez / Expliquez votre réponse.

Annexe : Liste des droits humains de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Source : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
<https://www.ohchr.org/fr/what-are-human-rights/international-bill-human-rights>

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

- le droit à la non-discrimination
- le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes
- le droit à la vie
- le droit de ne pas être soumis à la torture
- le droit de ne pas être tenu en esclavage
- le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne
- le droit d'être traité avec humanité en détention
- le droit de circuler librement
- le droit pour les non-ressortissants de ne pas subir d'expulsion arbitraire
- le droit à un procès équitable
- le droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique
- le droit à la vie privée
- le droit à la liberté de religion et de conviction
- le droit à la liberté d'expression
- le droit de réunion pacifique
- le droit à la liberté d'association
- le droit de se marier et de fonder une famille
- le droit des enfants d'être enregistrés après leur naissance et d'acquérir une nationalité
- le droit de prendre part aux affaires publiques
- le droit à l'égalité devant la loi
- les droits des minorités

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

- le droit à la non-discrimination
- le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes
- le droit au travail
- le droit de choisir et d'accepter un travail
- le droit à des conditions de travail justes et favorables
- le droit de former des syndicats
- le droit de faire grève
- le droit à la sécurité sociale
- le droit des mères à une protection particulière avant et après la naissance
- le droit des enfants d'être protégés contre l'exploitation économique et sociale
- le droit à un niveau de vie suffisant
- le droit d'être à l'abri de la faim
- le droit à la santé
- le droit à l'éducation
- le droit des parents de choisir la scolarité de leurs enfants
- le droit de participer à la vie culturelle
- le droit de bénéficier du progrès scientifique
- le droit des auteurs de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels de leurs œuvres
- le droit de mener des recherches scientifiques et des activités créatrices